



L'an deux mille vingt-six, le 2 février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence Thomas LEROY, 1^{er} Adjoint

Date de convocation : 27 janvier 2026
Date d'affichage : 27 janvier 2026
Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 20¹
Procurations : 7
Quorum : 14

Etaient présents

M. Nicolas ESNAULT, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Gaël LEBOUCHER, Mme Marianne TURPIN, M. Thomas LEROY, adjoints au Maire,
Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Virginie COISEL, M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, Mme Stéphanie PACCAUD, M. Raphaël RIOLON, Mme Monique SIMONNET, M. Mathias DUBOURGUAIS, M. Gilbert LABOUROT, M. Adrien LECERF et Mme Stéphanie SALERNO.

Absents avec procuration de vote

Mme Marie-Françoise ISABEL à M. Thomas LEROY, M. Franck CENDRIER à M. Nicolas ESNAULT, M. Didier GODEFROY à M. Raphaël RIOLON, Mme Lydie MAIGRET¹ à Mme Martine BUTEUX, M. Jacques-Yves OUIN¹ à M. Gilbert GEMY, Mme Christelle BEAUDOUIN à Mme Marianne TURPIN et Mme Delphine VAUGEOIS à M. Emmanuel BERTHELOT ;

Absents sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

Raphaël RIOLON

¹ jusqu'à 19h13

Thomas LEROY a déclaré la séance de conseil municipal ouverte à 19 heures

Après l'appel des présents le quorum est atteint.

Ordre du jour de la séance

Affaires générales :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 décembre 2025
3. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Finances :

4. Avenant n°2 au contrat de territoire
5. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
6. Débat d'orientation budgétaire 2026

Administration générale et ressources humaines :

7. Création de postes de saisonniers

Délibération n°2026-001

Désignation du secrétaire de la séance du conseil municipal du 2 février 2026

Rapporteur

Thomas LEROY

Thomas LEROY propose de désigner Raphaël RIOLON comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 2 février 2026.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	20	Procurations	7	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** la désignation de Raphaël RIOLON comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 2 février 2026,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n°2026-002

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 décembre 2025

Rapporteur

Thomas LEROY

Thomas LEROY propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2025.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	20	Procurations	7	Votants	25
Abstentions	2 ²	Contre	0	Pour	25

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2025,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

²Abstention de Monsieur Thomas LEROY.

3. Information relative aux décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Thomas LEROY informe le Conseil municipal des décisions suivantes prises par Madame le Maire :

- **Conformément à la délibération 2024-036, 7°:**

Liste des actes de concessions			
Type	N° du titre	Date du titre	Durée de la concession
Renouvellement			
Acquisition	2025-029	02/12/2025	30 ans
Acquisition	2025-030	02/12/2025	30 ans

Aucune autre décision n'a été prise dans le cadre de la délégation.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.

Délibération n°2026-003

Avenant n°2 au contrat de territoire

Rapporteur

Thomas LEROY

Le Département du Calvados a décidé, lors de la session du 24 novembre 2025, de prolonger les contrats de territoire 2022-2026 d'une année, soit jusqu'en 2027 (hors part vélo). Vous trouverez en pièce jointe le projet d'avenant n°2 qui précise également le calendrier et les délais de caducité.

Il est proposé par le Conseil Municipal d'approuver cet avenant.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	20	Procurations	7	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** la signature de l'avenant n°2 au contrat de territoire ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapporteur

Thomas LEROY

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services.

Cette autorisation ne signifie pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Il est proposé d'ouvrir les crédits d'investissement pour 2026, dans la limite des montants ci-dessous :

Opération	Libellé	Total budget 2025	Autorisation 2026
09106	Cimetière colombarium	12 260,00 €	3 065,00 €
09139	Matériel Services Techniques	30 199,31 €	7 549,82 €
09162	Ecole	24 430,00 €	6 107,50 €
09163	Centre de loisirs	8 850,00 €	2 212,50 €
09186	Mairie	14 615,48 €	3 653,87 €
09190	Forum et annexes	9 660,00 €	2 415,00 €
09195	Restaurant scolaire	9 910,58 €	2 477,64 €
09223	Espaces verts et cadre de vie	32 000,00 €	8 000,00 €
09228	Stade	113 000,00 €	28 250,00 €
09230	Bibliothèque	2 500,00 €	625,00 €
09235	Travaux annexe de voirie	254 010,00 €	63 502,50 €
09265	City stade	238 264,00 €	59 566,00 €
09266	Matériel informatique, téléphonie	38 600,00 €	9 650,00 €
09267	Logiciel	1 500,00 €	375,00 €
09268	Gymnase des Marronniers	145 200,00 €	36 300,00 €
09271	Réhabilitation groupe scolaire	320 000,00 €	80 000,00 €
09999	Travaux hors programme	3 492 185,22 €	873 046,30 €
	Total	4 747 184,59 €	1 186 796,13 €

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	20	Procurations	7	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE L'OUVERTURE** des crédits d'investissement dans la limite des montants indiqués ci-dessus ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur Thomas LEROY propose de passer au point 7 – Création de postes de saisonniers, en attendant l'arrivée de Madame Lydie MAIGRET

Délibération n°2026-006

Création de postes de saisonniers

Rapporteur

Nicolas ESNAULT

Les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois permanents pour faire face à un besoin lié à :

- soit un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois,
- soit un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois.

Il vous est proposé de recruter deux emplois saisonniers à temps complet, de manière continue ou discontinue durant la période de mars à octobre 2026, afin de venir en renfort au sein des services municipaux, principalement aux services techniques.

Les deux agents recrutés seront rémunérés au 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial (catégorie C).

Il est proposé par le Conseil Municipal de créer deux postes de saisonniers.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	20	Procurations	7	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** la création de deux postes de saisonniers ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur LEROY rappelle que ce type de contrat a permis le recrutement de personnel, à l'issue de leur période de contrat saisonnier.

Monsieur DELIVET demande des précisions, concernant la période estivale et le remplacement des agents en congés.

Monsieur LEROY indique que le besoin de recrutement est plutôt lié à la saison, lorsque la végétation pousse.

Monsieur LEROY salue l'arrivée de Madame MAIGRET et de Monsieur OUIN.

Rapporteur

Lydie MAIGRET

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu, chaque année, dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur le contexte économique et financier,
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Document budgétaire par nature, les orientations budgétaires marquent la première étape du cycle budgétaire (qui s'achève avec le compte financier unique présenté l'année suivante) et sont distinctes du budget primitif qui a pour objet de détailler l'affectation des crédits conformément aux priorités de l'équipe municipale.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote.

Le document portant débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026 fait l'objet d'un support distinct qui figure en pièce jointe.

Il est proposé par le Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	22 ³	Procurations	5	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 ;
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire joint à la présente ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Madame MAIGRET remercie les services pour la préparation des documents.

Monsieur DELIVET fait remarquer que le document indique que l'enveloppe consacrée au fleurissement sera confortée et demande ce qu'il en sera concernant les décorations.

Monsieur LEROY répond qu'il y a beaucoup de décorations et que ce sujet sera évoqué en commission. Il précise que les élus devront choisir un thème et rappelle que ces décorations font aussi le charme de la commune.

³Arrivée de Lydie MAIGRET et Jacques-Yves OUIN à 19h13

La séance est levée à 19h36

Le secrétaire de séance
Raphaël RIOLON



Thomas
LEROY

